

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 614

20 mars 2009

SOMMAIRE

Acomex Investments S.A.	29436	Marina Properties S.A.	29440
AEM Luxembourg S.A.	29430	Market Consulting Services, Sàrl	29435
Aero 1 Global & International S.à r.l.	29472	Market Consulting Services, Sàrl	29433
AIG Insurance Management Services (Luxembourg) S.A.	29426	Market Consulting Services, Sàrl	29431
AP&G SA	29429	Market Consulting Services, Sàrl	29432
A.S.V. S.A.	29434	Matrix Investments S.A.	29431
Bavaria (BC)	29432	Momat S.A.	29431
Bavaria (BC) Luxco	29431	Momat S.A.	29432
Bellecharte S.à r.l.	29426	Momat S.A.	29430
Berlin & Co Capital S.à r.l.	29426	MSREF VI Steeler S.à r.l.	29427
B.E.S.T. ING. S.à r.l.	29429	PATRIZIA Lux 10 S.à r.l.	29427
B.V. Lux Tr@ding S. à r.l.	29427	Precordia S.à r.l.	29428
Cafina	29430	Providence MobileServ S.à r.l.	29428
Camiran S.A.	29464	Sailing East S.A.	29433
Codentz	29467	Sanlegut Finance S.A.	29432
Daregon Financial Services S.A.	29433	Sea-Invest Afrique S.A.	29442
Edge Finance S.A.	29429	Selection Technique S.A.	29446
Ernst & Young Luxembourg	29426	Sogelec International Finance S.A.	29436
Fiberparts S.A.	29435	Sogelec International Finance S.A.	29436
Fiberparts S.A.	29428	SPE III Cézanne S.à r.l.	29435
Gland Finance S.à r.l.	29435	SPE III Lowry S.à r.l.	29436
Gland Finance S.à r.l.	29428	Spring Creek Luxembourg S.à r.l.	29437
Goldmarsh Enterprises Limited	29470	Spring River Luxembourg S.à r.l.	29437
HBI Bremen S.à r.l.	29434	Stam Rei III	29455
Helux S. à r.l.	29441	Taxis Nunes & Fils S.à r.l.	29439
IBCO Sicav	29430	Tebowa International S.A.	29434
I.B.L. Luxembourg S.A.	29434	Uluru	29427
Inhemaco Holdings S.A.	29447	Unitrans S.A.	29444
International Incal Finance S.A.	29438	Whitehall French RE 2 S.à r.l.	29470
Investissement International Immobilier SA	29433	White House S.A.	29429
		Xarato Finance S.A.	29462

Bellecharte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.864.

Patrice YANDE

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg né le 30 juin 1969 à Saint-Mard, Belgique, démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de la société à responsabilité limitée:

BELLECHARTE S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 129864

Date effective: 25 Février 2009

Luxembourg, le 25 février 2009.

Patrice YANDE.

Référence de publication: 2009030381/7491/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08367. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Berlin & Co Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 123.539.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 26 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030378/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08801. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

AIG Insurance Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 24.331.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030377/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07399. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 88.019.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031101/556/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00057. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

B.V. Lux Tr@ding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck.
R.C.S. Luxembourg B 110.853.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 janvier 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 février 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009031743/219/13.

(090035334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

PATRIZIA Lux 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.971.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009031125/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Uluru, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 26.455.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 05 février 2009, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 26 février 2009.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009031744/225/13.

(090035268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

MSREF VI Steeler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 128.449.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2009030975/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08223. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Gland Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 111.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLAND FINANCE S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009031371/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00535. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Fiberparts S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 67.002.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031365/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00485. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Precordia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 108.444.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Precordia S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009031372/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00285. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Providence MobileServ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.262.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031348/8358/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05251. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

B.E.S.T. ING. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.
R.C.S. Luxembourg B 121.127.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 02.03.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031374/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08134. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

AP&G SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 127.150.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AP&G S.A.

Signature

Référence de publication: 2009031341/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06561. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Edge Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 124.746.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EDGE FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009031350/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07260. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

White House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 91.637.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2006, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, avec les références: LSO-DB07877 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009, en remplacement du bilan au 31 décembre 2006 enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007 sous la référence LSO-CL01758 déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007 sous la référence L070168518.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009031347/1123/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07877. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

IBCO Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 83.739.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031357/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00637. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Momat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 54.339.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009031345/1321/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06703. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

AEM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, allée John W. Leonard.
R.C.S. Luxembourg B 52.678.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Jean-Pierre FUCHS

Directeur

Référence de publication: 2009031349/1621/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00410. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Cafina, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 50.317.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009031346/5649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00409. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Bavaria (BC) Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.824.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2066 du 22 septembre 2007.

Les comptes au 31 juillet 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bavaria (BC) Luxco

Signature

Référence de publication: 2009031359/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00706. - Reçu 84,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Matrix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.665.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MATRIX INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009031354/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07263. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Momat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.339.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009031343/7857/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Market Consulting Services, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.365.

Le Bilan au 31/12/2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009031338/1933/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08764. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Market Consulting Services, Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 84.365.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009031339/1933/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08770. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Momat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 54.339.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009031344/1321/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Sanlegut Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 132.728.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SANLEGUT FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009031352/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07262. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Bavaria (BC), Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 130.463.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2011 du 18 septembre 2007.

Les comptes au 31 juillet 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bavaria (BC)

Signature

Référence de publication: 2009031361/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00705. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Market Consulting Services, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 84.365.

Le Bilan au 31/12/2003 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009031337/1933/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08759. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Investissement International Immobilier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 28.317.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009031342/7857/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07900. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Daregon Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 110.359.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

DAREGON FINANCIAL SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009031351/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07261. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Sailing East S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 44.768.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sailing East S.A.

Signature

Référence de publication: 2009030370/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08349. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

A.S.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 131.129.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30/6/2008.

Signature.

Référence de publication: 2009031367/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05655. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

HBI Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 110.931.

Dépôt rectificatif du bilan au 20 décembre 2006 déposé au Registre en date du 23/07/2008 sous la référence n°
L080106752.04

Le Bilan au 20 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, 24/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009031368/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00381. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Tebowa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 127.819.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031366/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00483. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

I.B.L. Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 27.007.

Le bilan au 31 octobre 2008 (Exercice 2008) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 février 2009.

Pour la société I.B.L. Luxembourg S.A.

Fiduciaire FORIG S.c.

Signature

Référence de publication: 2009031340/1039/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01408. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

SPE III Cézanne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 127.975.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1363 du 5 juillet 2007.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Cézanne S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009031362/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00704. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Fiberparts S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 67.002.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031364/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00489. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Gland Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 111.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLAND FINANCE S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009031370/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00530. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Market Consulting Services, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 84.365.

Le Bilan au 31/12/2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009031336/1933/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08762. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Sogelec International Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 116.801.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031332/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08688. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Acomex Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.653.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Acomex Investments S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009031373/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08464. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Sogelec International Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 116.801.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031331/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08687. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

SPE III Lowry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.240.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1969 du 13 septembre 2007.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Lowry S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009031363/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00703. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

**Spring River Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation,
(anc. Spring Creek Luxembourg S.à r.l.)**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.192.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of February.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Spring Creek Inc., a business company existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Marcy Building, 2nd Floor, Purcell Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

Here represented by Mr. David Saigne, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of Spring Creek Luxembourg S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, incorporated under the denomination "International Infrastructures Luxembourg S.à r.l." by a deed of the undersigned notary, on October 3, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 2624 of October 28, 2008. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on February 12, 2009, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;

- that, the sole partner has taken the sole resolution:

Sole resolution

The sole partner resolves to amend the company's name into Spring River Luxembourg S.à r.l. and decides the subsequent amendment of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

"The Company will assume the name of Spring River Luxembourg S.à r.l."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mil neuf, le dix-neuf février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Spring Creek Inc., société existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au Marcy Building, 2nd Floor, Purcell Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par David Saigne, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de Spring Creek Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, constituée sous la dénomination "International Infrastructures Luxembourg S.à r.l." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 octobre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2624 du 28 octobre 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 février 2009, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;

- Qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en Spring River Luxembourg S.à r.l. et décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

"La Société prend la dénomination de "Spring River Luxembourg S.à.r.l."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. SAIGNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6904. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009031861/242/70.

(090035867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

International Incal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.661.

L'an deux mille neuf,

Le trente janvier;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "INTERNATIONAL INCAL FINANCE SA", établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer en date du 4 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2653, du 20 novembre 2007, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Orietta RIMI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première et Unique résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société en modifiant l'article 2 des statuts, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, en particulier dans le secteur de la métallurgie, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou

d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays"

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à SEPT CENT VINGTS EURO (720,- EUR), sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bardelli, Rimi, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 5 février 2009. Relation: EAC/2009/1265. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 17 février 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009031568/209/59.

(090035028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Taxis Nunes & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2112 Howald, 33, rue du 9 mai 1944.

R.C.S. Luxembourg B 70.616.

L'an deux mil neuf, le vingt-huit janvier,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TAXIS NUNES & FILS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 62, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.616 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°714 du 25 septembre 1999,

Modifié en dernier lieu par acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°314 du 11 février 2006,

Ont comparu:

1. Monsieur Alvaro Nunes De Oliveira, entrepreneur de taxis, né le 1^{er} janvier 1954 à Vinha Da Rainha Soure (Portugal), demeurant à L-1880 Luxembourg, 62, rue Pierre Krier,

détenteur de quarante (40) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune,

2. Monsieur Joao Claudino Fernandes Oliveira, entrepreneur de taxis, né le 15 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant à L-7220 Helmsange, 118, route de Diekirch,

détenteur de soixante (60) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune,

(collectivement les Associés),

Lesquelles parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que cent (100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont valablement représentés à la présente Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, ci-après reproduit;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée comprend les points suivants:

(1) Transfert du siège social de L-1880 Luxembourg, 62, rue Pierre Krier vers L-2112 Howald, 33, rue du 9 mai 1944.

(2) Divers.

III. après délibération, les Associés ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1880 Luxembourg, 62, rue Pierre Krier vers L-2112 Howald, 33, rue du 9 mai 1944.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges quelle que soit la nature qui seront supportés par la Société suite à cet acte sont estimés à six cents Euros (600,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date des présents.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. NUNES DE OLIVEIRA, J. FERNANDES OLIVEIRA, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3565. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031563/211/51.

(090035073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Marina Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 132.936.

L'an deux mille neuf.

Le dix-huit février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Cyril DENNIS, demeurant à MC-98000 Monaco, 29, rue du Portier, ici dûment représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul actionnaire actuel de la société anonyme MARINA PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg numéro B132936, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 22 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2691 du 23 novembre 2007,

et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution

L'actionnaire unique décide d'insérer dans l'article quatre des statuts devant l'alinéa premier actuel un alinéa premier ayant la teneur suivante:

" **Art. 4. (Alinéa 1^{er})**. La société a pour objet la détention, l'exploitation et la gestion d'un hôtel, les activités de restauration et plus généralement les prestations de services dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que toute autre activité liée directement ou indirectement à ce but."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine.

On the eighteenth of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Cyril DENNIS, residing in MC-98000 Monaco, 29, rue du Portier, here duly represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual shareholder of the public limited company (société anonyme) MARINA PROPERTIES S.A., having its registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg number B132936, incorporated by deed of the undersigned notary on the 22nd of October 2007, published in the Mémorial C number 2691 of the 23rd of November 2007,

and that he has taken the following resolution:

Resolution

The sole shareholder decides to insert in article four of the articles of incorporation before the actual paragraph one a paragraph one having the following wording:

" **Art. 4. (Paragraph 1).** The purpose of the company is the holding, the operation and the management of a hotel, the activities of catering, and more generally any services in the field of the hotel business and catering, including any other activity directly or indirectly connected with this purpose.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred and fifty euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2009. Relation GRE/2009/770. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 2 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009031549/231/72.

(090035229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Helux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5418 Ehnen, 8, rue Hohlgaass.

R.C.S. Luxembourg B 138.387.

Im Jahre zweitausendundneun, am neunzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz in Remich.

Sind erschienen:

1. Herr Joachim BACH, Installateur und Heizungsbauer, geboren in St. Ingbert (D) am 20. Januar 1971, wohnhaft in D-66424 Homburg, Storchenstrasse 31,

hier vertreten von Herrn Jörg RODENBUSCH aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 19. Februar in Bous (D), welche nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Komparanten und dem instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

2. Herr Jörg RODENBUSCH, Kaufmann, geboren in Merzig (D) am 7. August 1973, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Buchenstrasse 19.

Welche Komparenten erklären, dass sie alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HELUX S. à r.l. mit Sitz in L-5550 Remich, 31, rue de Macher sind, welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxemburg am 16. April 2008, veröffentlicht im Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Mémorial C, Nummer 1342 vom 31. Mai 2008, mit einem Kapital von zwölftausendfunfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert Anteile (100) zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) vollständig eingezahlt. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter vom 9. September 2008, veröffentlicht im Memorial C no 2420 vom 3. Oktober 2008.

Dies erläutert, haben die Komparenten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu der sie sich ordentlich und formgerecht einberufen erklären, und haben den amtierenden Notar ersucht, folgende Beschlüsse, den sie einstimmig gefasst haben, zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Sitz der Gesellschaft zu verlegen von L-5550 Remich, 31, rue de Macher nach L-5418 Ehnen, 8, rue Hohlgaass.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen demzufolge Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ehnen. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jörg RODENBUSCH, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 20 février 2009. Relation: REM/2009/238. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 2. Mars 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009031567/8085/43.

(090035065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Sea-Invest Afrique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.563.

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SEA-INVEST AFRIQUE S.A.", ayant son siège social à Luxembourg 38 Avenue du X septembre R.C.S. Luxembourg section B numéro 133563, constituée suivant acte reçu le 9 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2871 du 11 décembre 2007.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Constat de libération intégrale du capital social.

Modification du nombre d'actions et de la valeur nominale pour que le capital soit représenté par 3.000 actions sans valeur nominale.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 8.000.000,- (huit millions) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.000.000 (trois millions) à EUR 11.000.000 (onze millions) par l'émission de 8.000 (huit mille) actions nouvelles sans valeur nominale, par apport en numéraire.

3.- Souscription libération.

4.- Modification afférente de l'article 5 alinéa 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que le capital social initial d'un montant de EUR 3.000.000,-, libéré au jour de la constitution à concurrence de EUR 1.000.000,-, est à ce jour entièrement libéré, ainsi qu'en attestent les versements opérés sur le compte de la société, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre d'actions et de supprimer la valeur nominale de sorte que le capital soit représenté par 3.000 actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 8.000.000,- (huit millions) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.000.000 (trois millions) à EUR 11.000.000 (onze millions) par l'émission de 8.000 (huit mille) actions nouvelles sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire INTERCAFCO S.A. a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 8.000 actions nouvelles:

- a) Sea Invest Corporation, pour 5.336 actions;
- b) Packard Invest, pour 2.664 actions.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Sea Invest Corporation et Packard Invest, prénommés, représentés par Madame Gibert prénommée, en vertu de procurations sous seing privé, ont déclaré souscrire aux 8.000 (huit mille) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 8.000.000,- (huit millions) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} Alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 11.000.000,- (onze millions euros), représenté par 11.000 (mille) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales"

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1332. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031541/211/71.

(090035281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Unitrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 89.051.

L'an deux mille huit, le dix-sept novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UNITRANS S.A." (la Société), ayant son siège social à L-3895 Foetz, Zone Industrielle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 89.051, constituée suite à la scission de la société UNITRANS S.A., réalisée par acte du notaire instrumentant en date du 22 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1578 du 4 novembre 2002. La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick VAN HEES, juriste à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Alexia UHL, juriste à Luxembourg.

A) Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

II.- Que les six cent vingt-cinq (625) actions sans désignation de valeur nominale représentatives de l'intégralité du capital social qui s'élève à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux centimes (247.893,52), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Présentation et approbation du projet de fusion par absorption d'UNITRANS IMMOBILIERE S.A. par UNITRANS S.A.

2) Présentation du rapport du conseil d'administration afférent à la fusion.

3) Présentation du rapport du réviseur prévu dans le cadre de la fusion.

4) Acceptation des conditions proposées et décision de procéder à la fusion par absorption de la société UNITRANS IMMOBILIERE S.A. par la société UNITRANS S.A.

5) Affectation de la valeur de l'actif net comptable de UNITRANS IMMOBILIERE S.A., la société absorbée, au poste "prime de fusion" qui sera inscrit au bilan de UNITRANS S.A., la société absorbante.

Le Président relève que les actionnaires de la société dont l'absorption est envisagée ont d'ores et déjà approuvé à l'unanimité le projet de fusion. B) Le Président indique ensuite à l'assemblée les motifs qui ont amené le Conseil d'Administration à faire les propositions énoncées à l'ordre du jour, et le secrétaire donne lecture des rapports de fusion établis par les Conseils d'Administration des deux sociétés, des résolutions du Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2007 ainsi que la conclusion du rapport établi par l'expert indépendant unique, la société anonyme AUDIEX S.A., dont le siège est établi à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

L'expert unique a été désigné par ordonnance rendue le 26 juin 2007 par la Première Vice-Présidente du Tribunal d'Arrondissement président la Chambre du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg. Le projet de fusion est daté du 1^{er} juin 2007 et a été publié au Mémorial C numéro 1193 du 19 juin 2007.

Pour différentes raisons, il n'a pas été possible de réunir les assemblées d'approbation des sociétés envisageant de fusionner avant la date d'aujourd'hui.

En conséquence du retard apporté à cette approbation, toutes autres choses étant inchangée, il est proposé à l'assemblée de modifier les termes du projet de fusion en ce qu'ils concernent la date de calcul de la valeur de l'actif net comptable des sociétés qui résulteront des comptes de ces dernières arrêtés au 31 décembre 2007 et non plus 2006. Ce sera donc à compter du premier janvier 2007 que la fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante et que les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies du point de vue comptable et fiscal par la société Absorbante. Ce changement de date n'a d'incidence que sur le calcul de la prime de fusion.

Ensuite, Monsieur le Président met aux voix les différentes propositions soumises à l'assemblée, qui ont toutes été adoptées à l'unanimité des voix comme suit:

Première résolution

L'assemblée générale décide préalablement de consentir au changement de date proposé, la prime fusion étant calculée sur base des comptes arrêtés au 31 décembre 2007 et la prise d'effet de la fusion étant fixée au 1^{er} janvier 2008, date à laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies du point de vue comptable et fiscal par la société Absorbante.

Elle décide ensuite, compte tenu du changement de date, d'approuver le projet du 1^{er} juin 2007 publié au Mémorial C numéro 1193 du 19 juin 2007 déterminant le principe et les conditions de la fusion par absorption de UNITRANS IMMOBILIERE S.A. par la Société.

Par ailleurs, l'assemblée générale décide d'approuver le rapport justificatif du Conseil d'Administration sur le projet de fusion, tel que prévu par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que le rapport sur le projet de fusion, tel que prévu par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, établi par l'expert indépendant AUDIEX SA., Réviseur d'Entreprises, dont la conclusion est libellée comme suit:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la décision prise par les organes des 2 sociétés:

- de ne pas fixer de rapport d'échange
- de ne pas procéder à une augmentation de capital
- mais d'inscrire dans le bilan de la société absorbante une prime de fusion correspondant à la valeur de l'actif net comptable de la société absorbée, tel qu'il résulte des comptes de cette dernière au 31 décembre 2007, soit EUR 876.451,05.

n'ai pas été appropriée.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Audiex S.A. représentée par Marc Lamesch, Réviseur d'Entreprises."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de rémunérer l'apport de fusion par l'inscription dans le bilan de la Société d'une prime de fusion d'un montant de EUR 876.451,05 (huit cent soixante-seize mille quatre cent cinquante et un euros et cinq cents euros), correspondant à la valeur de l'actif net comptable de la société Absorbée tel qu'il résulte de la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2007.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve la fusion par absorption de UNITRANS IMMOBILIERE S.A. par UNITRANS S.A. conformément aux décisions prises ci-avant.

Quatrième résolution

L'assemblée constate l'apport à la Société de l'universalité du patrimoine actif et passif de la société UNITRANS IMMOBILIERE S.A., préqualifiée, et constate la dissolution sans liquidation de cette dernière. L'assemblée constate que le patrimoine de la société absorbée comporte notamment les propriétés immobilières inscrites au cadastre comme suit:

Commune de Mondercange, section C de Foetz Numéro 222/840, lieu-dit: "Rue de l'Industrie", place (occupée), contenant 3 hectares 96 ares 25 centiares.

Origine de propriété

UNITRANS S.A. avait acquis l'immeuble prédésigné aux termes d'un acte de vente administrative daté du 11 septembre 1980, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg le 14 octobre 1980, volume 534, numéro 153.

Suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 août 2002, numéro 27792 de son répertoire, enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2002, volume 13 CS, folio 93, case 5, publié au Mémorial C n°1578 du 4 novembre 2002, les actionnaires de la société UNITRANS S.A. ont approuvé le projet de scission, tel que publié au Mémorial C numéro 764 du 18 mai 2002, opérant la scission de la société UNITRANS S.A. par la constitution de deux nouvelles sociétés anonymes UNITRANS S.A. et UNITRANS IMMOBILIERE S.A.

Aux termes du projet de scission, l'immeuble prédésigné a été attribué à la société UNITRANS IMMOBILIERE S.A.

La transcription aux hypothèques de cette mutation de plein droit pour cause de scission a été faite sur base d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 novembre 2007.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent acte aux fins de parvenir à sa transcription au bureau des hypothèques compétent.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. VAN FIEES, A. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 novembre 2008. Relation: LAC/2008/46873. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031578/211/120.

(090035109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Selection Technique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.274.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "SELECTION TECHNIQUE S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné à la date du 17 janvier 2002, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 866 du 07 juin 2002 et page 41530.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86 274.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant décisions des actionnaires prises en assemblée générale extraordinaire, tenue par devant le notaire soussigné à la date du 07 octobre 2008, laquelle assemblée fut publiée au Mémorial, le 07 novembre 2008, sous le numéro 2716 et page 130338.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie HOTTON, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) représenté par trois mille deux cents (3'200) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

29447

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "SELECTION TECHNIQUE S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N.LAZZARI, V.HOTTON, J.PADIOU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2009. Relation: EAC/2009/2094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009031845/239/71.

(090036110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Inhemaco Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 144.961.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of February.

Before Us Me Jean SECKLER, notary, residing in Junglister, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company governed by the laws of Ireland "ROSEVARA LIMITED", established and having its registered office in Athlone, 4, Custume Place, (Republic of Ireland),

here represented by Mrs. Geneviève BLAUEN-ARENDT, company's director, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, by virtue of a proxy given under private seal, such Proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("soc/été anonyme") to establish as follows:

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a limited company ("société anonyme") under the name of "INHEMACO HOLDINGS S.A." (the "Company").

The registered office is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is set up for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 2. The Company has as object all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the realization of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realize them by sale, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

B. Share capital - Shares

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at fifty thousand Swiss Francs (CHF 50,000.-), represented by five hundred (500) shares, with a par value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) per share.

Art. 4. The shares of the Company are in registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

The general meeting may entrust the Board of Directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the Company.

Art. 7. Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers.

The signature of one Director will be sufficient to represent the Company validly with the public administrations.

Art. 8. The Company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or willful misconduct.

D. Supervision of the company

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of

any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 29th of June at 14.00 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year - Profits

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company governed by the laws of Ireland "ROSEVARA LIMITED", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of fifty thousand Swiss Francs (50,000.- CHF) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred and Euros.

The amount of the Company's is evaluated at 33,754.13 EUR. DECISIONS TAKEN BY THE SOLE SHAREHOLDER

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors of the Company:

a) Mr. Fernand HEIM, finance director, born in Luxembourg, on the 3rd October 1952, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;

b) Mr. Marc SCHMIT, chief-accountant, born in Luxembourg, on the 13th May 1959, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;

c) Mrs. Geneviève BLAUEN-ARENDDT, company director, born in Arlon (Belgium), on the 28th September 1962, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, Chairman.

3. The following is appointed as statutory auditor of the Company: Mr. Marco RIES, "réviseur d'entreprises", born in Esch/Alzette, on the 6th January 1959, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.
5. The registered address of the Company is set at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société régie par les lois d'Irlande "ROSEVARA LIMITED", établie et ayant son siège social à Athlone, 4, Custume Place, (République d'Irlande),

ici représentée par Madame Geneviève BLAUEN-ARENDDT, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentale d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "INHEMACO HOLDINGS S.A." (la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous la forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société pourra employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous types de titres cessibles, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir tous titres, par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat ou de toute autre manière, ainsi que les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange. La Société pourra emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt substantiel direct ou indirect.

La Société pourra aussi procéder à l'acquisition, à la gestion, au développement, à la vente et à la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, effectuer toutes opérations immobilières à l'exception de celles réservées aux agents immobiliers.

En général, la Société pourra effectuer toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation et le développement de son objet.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille francs suisses (CHF 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent francs suisses (100,-) chacune.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président. Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration; en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre

du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 29 juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le Conseil d'Administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société régie par les lois d'Irlande "ROSEVARA LIMITED", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille francs suisses (50.000,- CHF) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

29455

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros.

Le montant du capital de la Société est évalué à 33.754,13 EUR.

Décisions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, né à Luxembourg, le 3 octobre 1952, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;
 - b) Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né à Luxembourg, le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;
 - c) Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, née à Arlon (Belgique), le 28 septembre 1962, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, Présidente.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BLAUEN-ARENDT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2009. Relation GRE/2009/790. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 3 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009031840/231/435.

(090035661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Stam Rei III, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 150.000,01.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 135.378.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of STAM REI III S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B135378, incorporated pursuant to a deed of the notary M^e Henri Hellinckx dated 12 December 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, n° 373, page 17.893, on 13 February 2008. The articles of association have been amended pursuant to a deed of the notary M^e Henri Hellinckx on 10 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 776, on 31 March 2008, and pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 June 2008, not yet published in the aforesaid Mémorial C.

The meeting is opened at 4:30 p.m. with Ms Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Ms Emilie Viard, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, and Ms. Virginie Lepage, lawyer, residing in Luxembourg, as scrutineer. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital from its current amount of thirty-nine thousand eight hundred and one euros and eleven cents (EUR 39,801.11) up to an amount of one hundred fifty thousand euros and one cent (EUR 150,000.01) through the issuance of nine million nine hundred and seventeen thousand nine hundred (9,917,900) limited ordinary shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each, and one million one hundred and one thousand nine hundred and ninety (1,101,990) limited special shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

II. That the entire share capital being represented at the present meeting and the partners represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Then the general meeting (the "General Meeting") takes the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to increase the Company's share capital from its current amount of thirty-nine thousand eight hundred and one euros and eleven cents (EUR 39,801.11) up to an amount of one hundred fifty thousand euros and one cent (EUR 150,000.01) through the issuance of nine million nine hundred and seventeen thousand nine hundred (9,917,900) limited ordinary shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each, and one million one hundred and one thousand nine hundred and ninety (1,101,990) limited special shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each. The limited ordinary shares are subscribed as follows:

- Four hundred fifty thousand seven hundred twenty-one (450,721) limited ordinary shares are subscribed by Diageo Pension Trust Limited, a company existing under the laws of England, with registered office at 8, Henrietta Place, London W1G 0NB, United Kingdom, registered with the Companies House under number 01024205, for a total subscription price of nineteen thousand three hundred sixty-eight euro and fifty-three cents (EUR 19,368.53). Four thousand five hundred and seven euro twenty-one cents (EUR 4,507.21) will be allocated to the share capital of the company and fourteen thousand eight hundred sixty-one euro and thirty-two cents (EUR 14,861.32) will be allocated to the share premium of the Company;

- One hundred seventy-four thousand six hundred and four (174,604) limited ordinary shares are subscribed by Atkins Pension Plan, a trust existing under the laws of England, with registered office at Woodcote Grove, Ashley Road, Epsom, KT18 5BW, for a total subscription price of seven thousand five hundred and three euro and thirteen cents (EUR 7,503.13). One thousand seven hundred forty-six euro four cents (EUR 1,746.04) will be allocated to the share capital of the company and five thousand seven hundred fifty-seven euro and nine cents (EUR 5,757.09) will be allocated to the share premium of the Company;

- Five hundred forty-four hundred one hundred and fourteen (544,114) limited ordinary shares are subscribed by BBC Pension Trust Limited, a company existing under the laws of England, with registered office at Broadcasting House, London W1A 1AA, United Kingdom, registered with the Companies House under number 02218202, for a total subscription price of twenty-three thousand three hundred eighty-one euro and eighty-three cents (EUR 23,381.83). Five thousand four hundred forty-one euro fourteen cents (EUR 5,441.14) will be allocated to the share capital of the company and seventeen thousand nine hundred and forty euro and sixty-nine cents (EUR 17,940.69) will be allocated to the share premium of the Company;

- One million six hundred twenty-four two hundred twenty-one (1,624,221) limited ordinary shares are subscribed by CB Richard Ellis Real Estate Fund of Funds PLC, a company existing under the laws of Ireland, with registered office at Styne House, Upper Hatch Street, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies House under number 433538, for a total subscription price of sixty-nine thousand seven hundred ninety-six euro and fifty cents (EUR 69,796.50). Sixteen thousand two hundred forty-two euro twenty-one cents (EUR 16,242.21) will be allocated to the share capital of the company and fifty-three thousand five hundred fifty-four euro and twenty-nine cents (EUR 53,554.29) will be allocated to the share premium of the Company;

- Three hundred twenty thousand seven hundred eighty-four (320,784) limited ordinary shares are subscribed by Reuters Pension Fund Limited, a company existing under the laws of England, with registered office at South Colonnade, Canary Wharf, London E14 5EP, United Kingdom, registered with the Companies House under number 00433398, for a total subscription price of thirteen thousand seven hundred eighty-four euro and eighty-one cents (EUR 13,784.81). Three thousand two hundred and seven euro eighty-four cents (EUR 3,207.84) will be allocated to the share capital of the company and ten thousand five hundred seventy-six euro and ninety-seven cents (EUR 10,576.97) will be allocated to the share premium of the Company;

- Four hundred and six thousand and fifty-five (406,055) limited ordinary shares are subscribed by ESB General Employees Superannuation Scheme, a trust existing under the laws of Ireland, with registered office at Lower Fitzwilliam

Street, Dublin 2, Ireland, for a total subscription price of seventeen thousand four hundred forty-nine euro and twelve cents (EUR 17,449.12). Four thousand and sixty euro fifty-five cents (EUR 4,060.55) will be allocated to the share capital of the company and thirteen thousand three hundred eighty-eight euro and fifty-seven cents (EUR 13,388.57) will be allocated to the share premium of the Company;

- Two hundred and three thousand and twenty-eight (203,028) limited ordinary shares are subscribed by GREFF Global Real Estate Fund of Funds PLC, a company existing under the laws of Ireland, with registered office at Guild House, Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, registered with the Companies House under number 435768, for a total subscription price of eight thousand seven hundred twenty-four euro and fifty-seven cents (EUR 8,724.57). Two thousand and thirty euro twenty-eight cents (EUR 2,030.28) will be allocated to the share capital of the company and six thousand six hundred ninety-four euro and twenty-nine cents (EUR 6,694.29) will be allocated to the share premium of the Company;

- One million six hundred twenty-four two hundred twenty-one (1,624,221) limited ordinary shares are subscribed by Stichting Bedrijfstakpensioenfondsvoor de Metalelektro, a foundation existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Folkstoneweg 38, 1118 LM Luchthaven Schiphol, the Netherlands, for a total subscription price of sixty-nine thousand seven hundred ninety-six euro and fifty cents (EUR 69,796.50). Sixteen thousand two hundred forty-two euro twenty-one cents (EUR 16,242.21) will be allocated to the share capital of the company and fifty-three thousand five hundred fifty-four euro and twenty-nine cents (EUR 53,554.29) will be allocated to the share premium of the Company;

- One million six hundred twenty-four two hundred twenty-one (1,624,221) limited ordinary shares are subscribed by Stichting Pensioenfondsvoor Metaal en Techniek, a foundation existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Treubstraat 1b, 2288 EG Rijswijk ZH, the Netherlands, for a total subscription price of sixty-nine thousand seven hundred ninety-six euro and fifty cents (EUR 69,796.50). Sixteen thousand two hundred forty-two euro twenty-one cents (EUR 16,242.21) will be allocated to the share capital of the company and fifty-three thousand five hundred fifty-four euro and twenty-nine cents (EUR 53,554.29) will be allocated to the share premium of the Company;

- One million two hundred and eighteen thousand one hundred sixty-six (1,218,166) limited ordinary shares are subscribed by Britel Fund Trustees Limited, a company existing under the laws of England, with a registered office at 1, Portsoken Street, London, E1 8HZ, registered with the Companies House under number 01687581, for a total subscription price of fifty-two thousand three hundred forty-seven euro and thirty-eight cents (EUR 52,347.38). Twelve thousand one hundred eighty-one euro sixty-six cents (EUR 12,181.66) will be allocated to the share capital of the company and forty thousand one hundred sixty-five euro and seventy-two cents (EUR 40,165.72) will be allocated to the share premium of the Company;

- Eight hundred and twelve thousand one hundred and eleven (812,111) limited ordinary shares are subscribed by Possfund Custodian Trustee Limited, a company existing under the laws of England, with a registered office at 1, Portsoken Street, London, E1 8HZ, registered with the Companies House under number 01687581, for a total subscription price of thirty-four thousand eight hundred ninety-eight euro and twenty-six cents (EUR 34,898.26). Eight thousand one hundred twenty-one euro eleven cents (EUR 8,121.11) will be allocated to the share capital of the company and twenty-six thousand seven hundred seventy-seven euro and fifteen cents (EUR 26,777.15) will be allocated to the share premium of the Company;

- Two hundred thirty-five thousand five hundred and twelve (235,512) limited ordinary shares are subscribed by Pilkington Superannuation Scheme, company existing under the laws of the United Kingdom, with a registered office at Prescott Road, St. Helens, Mersersyde WA10 3TT, registered with the Companies House under number 00467254, for a total subscription price of ten thousand one hundred twenty euro and forty-nine cents (EUR 10,120.49). Two thousand three hundred fifty-five euro twelve cents (EUR 2,355.12) will be allocated to the share capital of the company and seven thousand seven hundred sixty-five euro and thirty-seven cents (EUR 7,765.37) will be allocated to the share premium of the Company;

- One hundred ninety-two thousand eight hundred seventy-six (192,876) limited ordinary shares are subscribed by Marks & Spencer Pension Trust Limited, a company existing under the laws of England, with a registered office at Waterside House, 35 North Wharf Road, London W2 1NW, registered with the Companies House under number 00326199, for a total subscription price of eight thousand two hundred eighty-eight euro thirty-three cents (EUR 8,288.33). One thousand nine hundred twenty-eight euro seventy-six cents (EUR 1,928.76) will be allocated to the share capital of the company and six thousand three hundred fifty-nine euro and fifty-seven cents (EUR 6,359.57) will be allocated to the share premium of the Company;

- Three hundred ninety-five thousand nine hundred and four (395,904) limited ordinary shares are subscribed by BMW (UK) Operations Pension Scheme, a company existing under the laws of the United Kingdom, with a registered office at PO Box 10277, Osprey House, Albert St, Redditch B97 4WA, for a total subscription price of seventeen thousand and twelve euro and ninety cents (EUR 17,012.90). Three thousand nine hundred fifty-nine euro four cents (EUR 3,959.04) will be allocated to the share capital of the company and thirteen thousand and fifty-three euro and eighty-six cents (EUR 13,053.86) will be allocated to the share premium reserved of the Company;

- Ninety-one thousand three hundred sixty-two (91,362) limited ordinary shares are subscribed by Durham County Council Pension Fund, a fund existing under the laws of United Kingdom, with a registered office at County Treasurer, County Treasurers Department, County Hall, Durham DH1 5UE, United Kingdom, for a total subscription price of three

thousand nine hundred twenty-six euro and five cents (EUR 3,926.05) nine hundred and thirteen euro sixty-two cents (EUR 913.62) will be allocated to the share capital of the company and three thousand and twelve euro and forty-three cents (3,012.43) will be allocated to the share premium of the Company;

The limited special shares are subscribed as follows:

- One million one hundred and one thousand nine hundred and ninety (1,101,990) limited special shares are subscribed by STAM RE III S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135144, for a total subscription price of eleven thousand and nineteen euro and ninety cents (EUR 11,019.90).

All the shares have been partly paid-in up to thirty-two point nine thousand seven hundred twenty-three per cent (32.9723%) so that the amount of thirty-six thousand three hundred thirty-five euro and eleven cents (EUR 36,335.11) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Three hundred twenty-seven thousand and fifteen euro and ninety cents (EUR 327,015.90) is allocated to the share premium account of the Company. The amount of the increase of the share premium account is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The General Meeting resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following wording:

"The Company has a share capital of one hundred fifty thousand euros and one cent (EUR 150,000.01) represented by thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Limited Ordinary Shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each, one million five hundred thousand (1,500,000) Limited Special Shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each and one (1) Unlimited Share with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01).

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at ten million, one hundred thousand euro and one cent of a euro (EUR 10,100,000.01) consisting of one billion (1,000,000,000.-) Limited Ordinary Shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each, ten million (10,000,000.-) Limited Special Shares with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each and one (1) Unlimited Share with a par value of one cent of a euro (EUR 0.01). During the period of five years, from the date of the publication of these articles of association, subject to any agreement which may be entered into between the Shareholders from time to time, the General Manager is hereby authorised to issue Limited Shares and to grant options to subscribe for shares in accordance with Article 19, to such persons and on such terms as he shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the Limited Shares issued.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about four thousand Euro.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions STAM REI III S.C.A. (la "Société"), a société en commandite par actions, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126963, constituée suivant acte reçu du notaire Me. Henri Hellinckx en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, n° 373, page 17.893, du 13 février 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu du notaire Me. Henri Hellinckx en date du 10 janvier 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, n° 776, page 37.221, du 31 mars 2008, ainsi que suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 10 juin 2008, pas encore publié au Mémorial C précité.

L'Assemblée est ouverte à 4:30 heures sous la présidence Mme Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mlle Emilie Viard, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Mlle Virginie Lepage, avocat, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente-neuf mille huit cent un euros et onze cents (EUR 39.801,11) à cent cinquante mille euros et un cent (EUR 150.000,01) par l'émission de neuf millions neuf cent dix-sept mille (9.919.900) Actions de Commanditaire Ordinaires ayant une valeur nominale de un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune, et un million cent un mille neuf cent quatre-vingt-dix (1.101.990) Actions de Commanditaire Spéciales ayant une valeur nominale de un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune;

2. Modification conforme de l'Article 6 des statuts de la Société;

3. Divers.

II. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. L'assemblée générale (l'"Assemblée Générale") prend alors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-neuf mille huit cent un euros et onze cents (EUR 39.801,11) à cent cinquante mille euros et un cent (EUR 150.000,01) par l'émission de neuf millions neuf cent dix-sept mille (9.919.900) Actions de Commanditaire Ordinaires ayant une valeur nominale de un cent d'Euro (EUR 0,01-) chacune, et un million cent un mille neuf cent quatre-vingt-dix (1.101.990) Actions de Commanditaire Spéciales ayant une valeur nominale de un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Les actions de commanditaire ordinaires sont souscrites de la façon suivante:

- Quatre cent cinquante mille sept cent vingt et un (450.721) actions de commanditaire ordinaires sont souscrites par Diageo Pension Trust Limited, une société existant sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège au 8, Henrietta Place, London W1G 0NB, United Kingdom, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 01024205, pour un prix total de souscription de dix-neuf mille trois cent soixante-huit euro et cinquante-trois cents (EUR 19.368,53). Quatre mille cinq cent sept euro et onze cents (EUR 4.507,21) seront alloués au capital social de la Société et quatorze mille huit cent soixante et un euro et trente-deux cents (EUR 14.861,32) seront alloués à la prime d'émission réservée aux actions de commanditaire ordinaires de la Société;

- Cent soixante-quatorze mille six cent quatre (174.604) actions de commanditaire ordinaires sont souscrites par Atkins Pension Plan, un trust existant sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège au Woodcote Grove, Ashley Road, Epsom, KT18 5BW, pour un prix total de souscription de sept mille cinq cent trois euro et treize cents (EUR 7.503,13). Mille sept cent quarante-six euro et quatre cents (EUR 1.746,04) seront alloués au capital social de la Société et cinq mille sept cent cinquante-sept euro et neuf cents (EUR 5.757,09) seront alloués à la prime d'émission réservée aux actions de commanditaire ordinaires de la Société;

- Cinq cent quarante-quatre mille cent quatorze (544.114) actions de commanditaire ordinaires sont souscrites par BBC Pension Trust Limited, une société existant sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège au Broadcasting House, London W1A 1AA, United Kingdom, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 02218202, pour un prix total de souscription de vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-un euro et quatre-vingt-trois cents (EUR 23.381,83). Cinq mille quatre cent quarante et un euro et quatorze cents (EUR 5.441,14) seront alloués au capital social de la Société et dix-sept mille neuf cent quarante euro et soixante-neuf cents (EUR 17.940,69) seront alloués à la prime d'émission réservée aux actions de commanditaire ordinaires de la Société;

- Un million six cent vingt-quatre mille deux cent vingt et un (1.624.221) actions de commanditaire ordinaires sont souscrites par CB Richard Ellis Real Estate Fund of Funds PLC, une société existant sous les lois d'Irlande, ayant son siège au Styne House, Upper Hatch Street, Dublin 2, Ireland, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 433538, pour un prix total de souscription de soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-seize euro et cinquante cents (EUR 69.796,50). Seize mille deux cent quarante-deux euro et vingt et un cents (EUR 16.242,21) seront alloués au capital social de la Société et cinquante-trois mille cinq cent cinquante-quatre euro et vingt-neuf cents (EUR 53.554,29) seront alloués à la prime d'émission réservée aux actions de commanditaire ordinaires de la Société;

- Trois cent vingt mille sept cent quatre-vingt-quatre (320.784) actions de commanditaire ordinaires sont souscrites par Reuters Pension Fund Limited, une société existant sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège au South Colonnade, Canary Wharf, London E14 5EP, United Kingdom, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 00433398, pour un prix total de souscription de treize mille sept cent quatre-vingt-quatre euro et quatre-vingt-un cents (EUR 13.784,81). Trois mille deux cent sept euro et quatre-vingt-quatre cents (EUR 3.207,84) seront alloués au capital social de la Société et dix mille cinq cent soixante-seize euro et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 10.576,97) seront alloués à la prime d'émission réservée aux actions de commanditaire ordinaires de la Société;

- Quatre cent six mille cinquante-cinq (406.055) actions de commanditaire ordinaires sont souscrites par ESB General Employees Superannuation Scheme, a trust existant sous les lois d'Irlande, ayant son siège au Lower Fitzwilliam Street, Dublin 2, Ireland, pour un prix total de souscription de dix-sept mille quatre cent quarante-neuf euro et douze cents (EUR 17.449,12). Quatre mille soixante euro et cinquante-cinq cents (EUR 4.060,55) seront alloués au capital social de la Société et treize mille trois cent quatre-vingt-huit euro et cinquante-sept cents (EUR 13.388,57) seront alloués à la prime d'émission réservée aux actions de commanditaire ordinaires de la Société;

- Deux cent trois mille vingt-huit (203.028) actions de commanditaire ordinaires sont souscrites par GREFF Global Real Estate Fund of Funds PLC, une société existant sous les lois du Irlande, ayant son siège au Guild House, Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 435768, pour un prix total de souscription de huit mille sept cent vingt-quatre euro et cinquante-sept cents (EUR 8.724,57). Deux mille trente euro et vingt-huit cents (EUR 2.030,28) seront alloués au capital social de la Société et six mille six cent quatre-vingt-quatorze euro et vingt-neuf cents (EUR 6.694,29) seront alloués à la prime d'émission réservée aux actions de commanditaire ordinaires de la Société;

- Un million six cent vingt-quatre mille deux cent vingt et un (1.624.221) actions de commanditaire ordinaires sont souscrites par Stichting Bedrijfstakpensioenfond voor de Metalelektro, une fondation existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège au Folkstoneweg 38, 1118 LM Luchthaven Schiphol, the Netherlands, pour un prix total de souscription de soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-seize euro et cinquante cents (EUR 69.796,50). Seize mille deux cent quarante-deux euro et vingt et un cents (EUR 16.242,21) seront alloués au capital social de la Société et cinquante-trois mille cinq cent cinquante-quatre euro et vingt-neuf cents (EUR 53.554,29) seront alloués à la prime d'émission réservée aux actions de commanditaire ordinaires de la Société;

- Un million six cent vingt-quatre mille deux cent vingt et un (1.624.221) actions de commanditaire ordinaires sont souscrites par Stichting Pensioenfond Metaal en Techniek, une fondation existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège au Treubstraat 1b, 2288 EG Rijswijk ZH, the Netherlands, pour un prix total de souscription de soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-seize euro et cinquante cents (EUR 69.796,50). Seize mille deux cent quarante-deux euro et vingt et un cents (EUR 16.242,21) seront alloués au capital social de la Société et cinquante-trois mille cinq cent cinquante-quatre euro et vingt-neuf cents (EUR 53.554,29) seront alloués à la prime d'émission réservée aux actions de commanditaire ordinaires de la Société;

- Un million deux cent dix-huit mille cent soixante-six (1.218.166) actions de commanditaire ordinaires sont souscrites par Britel Fund Trustees Limited, une société existant sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège au 1, Portsoken Street, London, E1 8HZ, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 01687581, pour un prix total de souscription de cinquante-deux mille trois cent quarante-sept euro et trente-huit cents (EUR 52.347,38). Douze mille cent quatre-vingt-un euro et soixante-six cents (EUR 12.181,66) seront alloués au capital social de la Société et quarante mille cent soixante-cinq euro et soixante-douze cents (EUR 40.165,72) seront alloués à la prime d'émission réservée aux actions de commanditaire ordinaires de la Société;

- Huit cent douze mille cent onze (812.111) actions de commanditaire ordinaires sont souscrites par Possfund Custodian Trustee Limited, une société existant sous les lois du Royaume Uni ayant son siège au 1, Portsoken Street, London, E1 8HZ, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 01687581, pour un prix total de souscription de trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-huit euro et vingt-six cents (EUR 34.898,26). Huit mille cent vingt et un euro et onze cents (EUR 8.121,11) seront alloués au capital social de la Société et vingt-six mille sept-cent soixante-dix-sept euro et quinze cents (EUR 26.777,15) seront alloués à la prime d'émission réservée aux actions de commanditaire ordinaires de la Société;

- Deux cent trente-cinq mille cinq cent douze (235.512) actions de commanditaire ordinaires sont souscrites par Pilkington Superannation Scheme, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Prescott Road, St. Helens, Mersersyde WA10 3TT, enregistrée à la Companies House sous le numéro 00467254, pour un prix total de souscription de dix mille cent vingt euro et quarante-neuf cents (EUR 10.120,49). Deux mille trois cent cinquante-cinq euro et douze cents (EUR 2.355,12) seront alloués au capital social de la Société et sept mille sept cent soixante-cinq euro et trente-sept cents (EUR 7.765,37) seront alloués à la prime d'émission réservée aux actions de commanditaire ordinaires de la Société;

- Cent quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-seize (192.876) actions de commanditaire ordinaires sont souscrites par Marks & Spencer Pension Trust Limited, une société régie par les lois d'Angleterre, ayant son siège social au Waterside House, 35 North Wharf Road, London W2 1NW, enregistrée à la Companies House sous le numéro 00326199, pour un prix total de souscription de huit mille deux cent quatre-vingt-huit euro et trente-trois cents (EUR 8.288,33). Mille neuf cent vingt-huit euro et soixante-seize cents (EUR 1.928,76) seront alloués au capital social de la Société et six mille trois cent cinquante-neuf euro et cinquante-sept cents (EUR 6.359,57) seront alloués à la prime d'émission réservée aux actions de commanditaire ordinaires de la Société;

- Trois cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre (395.904) actions de commanditaire ordinaires sont souscrites par BMW (UK) Operations Pension Scheme, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au PO Box 10277, Osprey House, Albert St, Redditch B97 4WA, Royaume-Uni, pour un prix total de souscription de dix-sept mille douze euro et quatre-vingt-dix cents (EUR 17.012,90). Trois mille neuf cent cinquante-neuf euro et quatre cents (EUR 3.959,04) seront alloués au capital social de la Société et treize mille cinquante-trois euro et quatre-vingt-six cents (EUR 13.053,86) seront alloués à la prime d'émission réservée aux actions de commanditaire ordinaires de la Société;

- Quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-deux (91.362) actions de commanditaire ordinaires sont souscrites par Durham County Council Pension Fund, un fonds régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au County Treasurer, County Treasurers Department, County Hall, Durham DH1 5UE, Royaume-Uni, pour un prix total de souscription de trois mille neuf cent vingt-six euro et cinq cents (EUR 3.926,05). Neuf cent treize euro et soixante-deux

cents (EUR 913,62) seront alloués au capital social de la Société et trois mille douze euro et quarante-trois cent (EUR 3.012,43) seront alloués à la prime d'émission réservée aux actions de commanditaire ordinaires de la Société.

Les actions de commanditaire spéciales sont souscrites de la façon suivante:

- Un million cent un mille neuf cent quatre-vingt-dix (1,101,990) actions de commanditaire spéciales sont souscrites par STAM RE III S.à r.l., a société à responsabilité limitée existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135144, pour un prix total de souscription de onze mille dix-neuf euro et quatre-vingt-dix cents (EUR 11.019,90). Les onze mille dix-neuf euro et quatre-vingt-dix cents (EUR 11.019,90) seront entièrement alloués au capital de la Société.

Toutes les actions ont été partiellement libérées à hauteur de trente-deux virgule neuf mille sept cent vingt-trois pour cent (32,9723%) par apport en espèces de sorte que la somme de trente-six mille trois cent trente-cinq euros et onze cents (EUR 36.335,11) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné. Trois cent vingt-sept mille quinze euro et quatre-vingt-dix cents (EUR 327.015,90) sont affectés au compte prime d'émission de la Société. Ce montant de ladite augmentation est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital souscrit de cent cinquante mille euro et un cent (EUR 150.000,01) représenté par treize million cinq cent mille (13.500.000) Actions de Commanditaire Ordinaires d'une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, un million cinq cent mille (1.500.000) Actions de Commanditaire Spéciales d'une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et par une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01).

Le capital autorisé, incluant le capital déjà émis, est fixé à dix millions cent mille euros et un cent (EUR 10.100.000,01) représenté un milliard (1.000.000.000,-) d'Actions de Commanditaire Ordinaires d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, dix millions (10.000.000,-) d'Actions de Commanditaire Spéciales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01). Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, sous réserve de tout contrat conclu entre les Actionnaires de temps à autre, le Gérant Unique est autorisé à émettre des Actions de Commanditaire et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens Actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les Actions de Commanditaire à émettre.

La société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ quatre mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT; E. VIARD; V. LEPAGE; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 août 2008. Relation LAC/2008/32300. Reçu deux mille cent quatre-vingt-six euros sept cents (2.186,07€)

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 AOÛT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031547/211/358.

(090035238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Xarato Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 144.970.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société "VINACO S.A.", société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 16 février 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "XARATO FINANCE S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-neuf mille euros (39.000.- EUR), divisé en trois cent quatre-vingt-dix (390) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée

de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de mai à 17 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les trois cent quatre-vingt-dix (390) actions sont souscrites par la société "VINACO S.A.", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-neuf mille euros (EUR 39.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2.- Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

3.- Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

"HRT Révision S.A.", ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: CH.DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2009. Relation: EAC/2009/2095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009031881/239/138.

(090035949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Camiran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 144.968.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société "VINACO S.A.", société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 16 février 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "CAMIRAN S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000.- EUR), divisé en trois cent trente (330) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de mai à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les trois cent trente (330) actions sont souscrites par la société "VINACO S.A.", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2.- Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

3.- Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

"HRT Révision S.A.", ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: CH.DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2009. Relation: EAC/2009/2098. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009031870/239/138.

(090035903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Codentz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8396 Setfontaines, 3, Mierscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.966.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jan BONROY, administrateur de sociétés, né à Leuven (B), le 17 décembre 1953, demeurant au 3 Mierscherstrooss, L-8396 Septfontaines.

ici représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 16 février 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Objet. La société a pour objet le conseil économique.

La société a aussi pour objet toutes prestations des services en matière de gestion d'entreprise et d'investissement et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "CODENTZ".

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Septfontaines.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés statuant comme en matière de modification de statuts.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un gérant et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du gérant unique pour autant qu'il soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par Monsieur Jan BONROY, prénommé.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'associé unique décide de nommer deux gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société:

1) Monsieur Jan BONROY, administrateur de sociétés, né à Leuven (B), le 17 décembre 1953, demeurant au 3 Mierscherstrooss, L-8396 Septfontaines.

2) Monsieur Dries MOENS, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (B), le 1^{er} janvier 1976, demeurant au 3 Eenbeekstraat, B-9070 Destelbergen.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 3 Mierscherstrooss, L-8396 Septfontaines.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: CH.DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2009. Relation: EAC/2009/2108. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009031875/239/156.

(090035894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Whitehall French RE 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.602.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC,
- Mark VENNEKENS, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHITEHALL FRENCH RE 2 S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009030356/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07502. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Goldmarsh Enterprises Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 397.732,61.

Siège de direction effectif: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.062.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of January

Before US Maître Joseph ELVINGER notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GERDAU AMERISTEEL CORPORATION, a public corporation duly and validly existing under the laws of Canada having its registered office at 1801, Hopkins Street South, Whitby, Canada - L1N 5T1 Ontario and registered with the Canada Business Corporations Act under number 4478371, ("GAC" or the "Sole Shareholder")

here represented by Regis GALIOTTO, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 19, 2009.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing person is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the Irish law and validly existing in Luxembourg under the name of GOLDMARSH ENTERPRISES LIMITED, having its registered office at Kildress House, Pembroke Row, Lower Baggot Street, Dublin 2, Ireland, the place of its principal establishment at 7A rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128062 and which place of principal establishment has been migrated to Luxembourg by a deed of Maître ELVINGER (aforementioned), on March 16, 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1377 on July 6, 2007 (the "Company").

II. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Consider completing the clause 2.G of the Company's Memorandum of association, which shall henceforth read as follows:

"2.G. To invest and deal with the monies of the Company not immediately required for the purpose of its business in or upon such investments or securities and in such manner as may from time to time be determined and to make capital contributions and other dispositions in favour of subsidiary companies whether by way of cash payments, the discharge of liabilities owing by such subsidiaries to third parties, the waiver of debts or otherwise."

2. Miscellaneous.

III. That, on basis of the Agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to complete the clause 2.G of the Company's Memorandum of association, which shall henceforth read as follows:

"2.G. To invest and deal with the monies of the Company not immediately required for the purpose of its business in or upon such investments or securities and in such manner as may from time to time be determined and to make capital contributions and other dispositions in favour of subsidiary companies whether by way of cash payments, the discharge of liabilities owing by such subsidiaries to third parties, the waiver of debts or otherwise."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,400.- Euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf le vingt janvier

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

- GERDAU AMERISTEEL CORPORATION, une société constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social au 1801, Hopkins Street South, Whitby, Canada - L1N 5T1 Ontario et immatriculée conformément au "Canada Business Corporations Act" sous le numéro 4478371, ("GAC" ou l'"Associée Unique")

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 janvier 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est actuellement l'associée unique de la société à responsabilité limitée dûment constituée selon les lois irlandaises et valablement établie à Luxembourg sous la dénomination de GOLDMARSH ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège social au Kildress House, Pembroke Row, Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande, le lieu de son principal établissement au 7A rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128062 et dont le principal établissement a été transféré à Luxembourg aux termes d'un acte reçu par Maître ELVINGER (précité) en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1377 en date du 6 juillet 2007 (la "Société").

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de compléter la clause 2.G du Memorandum of association de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"2.G Investir et gérer les fonds de la Société qui ne sont pas immédiatement requis par l'objet de son activité en dépôts ou titres et de toute autre façon considérée comme opportune ainsi que de faire des apports en capital et toute autres dispositions en faveur de ses filiales que ce soit en espèces, par la décharge des responsabilités dues par ces filiales à des tiers, par la remise de dettes ou autre."

2. Divers.

III. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé de compléter la clause 2.G du Memorandum of association de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"2.G Investir et gérer les fonds de la Société qui ne sont pas immédiatement requis par l'objet de son activité en dépôts ou titres et de toute autre façon considérée comme opportune ainsi que de faire des apports en capital et toute autres dispositions en faveur de ses filiales que ce soit en espèces, par la décharge des responsabilités dues par ces filiales à des tiers, par la remise de dettes ou autre."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ 1.400.- Euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2404. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 FEV 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031843/211/101.

(090035966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Aero 1 Global & International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.659.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AERO I GLOBAL & INTERNATIONAL S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009030328/3521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.